

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2024-219
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière :
INSTITUTIONS ET
VIE POLITIQUE

Sous matière :
EXERCICE DE
MANDATS LOCAUX

OBJET :
**MANDAT
SPECIAL :**
**DEPLACEMENT A
MARRADI
(ITALIE)**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 01 OCTOBRE
2024

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 01 OCTOBRE
2024

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU 10 OCT. 2024

Séance du Conseil Municipal du lundi 7 octobre 2024
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Elisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Zohra KUFEL, Christian WINTERHALTER, IMEDJADJ Nadia,

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES,
Régine SURRE donne pouvoir à Jacqueline RATABOUIL,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Evelyne GUILHEM,
Agnès SOULIER donne pouvoir à François DEMANGEOT,
Bruno PERLES donne pouvoir à Philippe GREFFIER,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Hélène GIRAL,

Absents : Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH, Gérard MONDRAGON, Adrien ROUZAUD,

Secrétaire : Audrey GAIANI,

La Ville de Castelnaudary est jumelée avec la commune de Marradi (Italie) depuis 1991.

Dans le cadre de la vie de ce jumelage, des échanges entre les communes sont régulièrement organisés et ce, notamment pour les manifestations importantes (fête du cassoulet à Castelnaudary / fête de la châtaigne à Marradi).

Ces échanges se matérialisant notamment par des visites de délégations d'élus des 2 communes.

Après qu'une délégation d'élus de Marradi soit venue honorer de sa présence l'édition 2024 de la Fête du Cassoulet, une délégation chaurienne est conviée à Marradi à l'occasion de la Fête de la Châtaigne.

Le déplacement aura lieu du 18 au 22 octobre 2024 et participeront, outre Monsieur le Maire :

- Mme Nicole CATHALA,
- Mme Hélène GIRAL,
- M. Philippe GUIRAUD,
- Mme Sabine CHABERT.

Compte tenu de ces éléments, et au regard de l'intérêt manifeste du déplacement pour la Ville de Castelnaudary, il vous est proposé en application de l'article L2123-18 du Code des collectivités territoriales :

- de mandater les élus précités à effet de participer à une rencontre avec les élus de Marradi (Fête de la Châtaigne) dans la cadre du jumelage entre la Ville de Marradi et la Ville de Castelnaudary,
- de prendre en charge les frais de restauration occasionnés par ce déplacement ainsi que les frais liés à la location d'un véhicule en Italie.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE de mandater les élus précités à effet de participer à une rencontre avec les élus de Marradi (Fête de la Châtaigne) dans la cadre du jumelage entre la Ville de Marradi et la Ville de Castelnaudary,

APPROUVE la prise en charge des frais de restauration occasionnés par ce déplacement ainsi que les frais liés à la location d'un véhicule en Italie,

PRECISE que le déplacement France / Italie et les frais d'hébergement ne sont pas pris en charge.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Les élus concernés n'ont pas pris part au vote.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

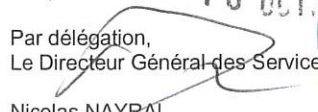

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.



Castelnaudary, le 07 octobre 2024

Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le	10 OCT. 2024
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :	09 OCT. 2024
Par publication le :	10 OCT. 2024
Par délégation, Le Directeur Général des Services	
Nicolas NAYRAL	

Envoyé en préfecture le 09/10/2024
Reçu en préfecture le 09/10/2024
Publié le 10 OCT. 2024
ID : 011-211100763-20241007-DB2024219-DE

